

## SÉANCE DU LUNDI 08 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre le Conseil Municipal s'est réuni à 20 H 30 en séance ordinaire sous la présidence de Mme Catherine BOULOY qui l'avait convoqué le 17 juin 2025.

### **Étaient présents :**

Catherine BOULOY
Sébastien FRANCART
André ROBERT
Marie-Laëtitia BOSSUT
Laurence DEBERTRAND
Angélique MACQUART
Christelle JENNEPIN
Sébastien LEROY
Hervé DEBAR

### ***Absents excusés :***

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice et l'assemblée pouvant en conséquence valablement délibérer.

Madame Laurence DEBERTRAND est élue secrétaire de séance.

---

### **N° 2025/20 PROJET ACHAT POUR AGENT TECHNIQUE**

Madame le Maire explique que Jean-Claude PHILIPPE, agent technique souhaite arrêter son contrat (retraite) au 31 décembre 2025. La volonté du Conseil est de proposer à Maud DUBOIS, de prendre la suite en adaptant ses horaires. Madame le Maire rappelle que l'agent technique est amené, dans le cadre de son travail, à effectuer des déplacements (transport de matériels, déplacement à Mourmelon pour le carburant des outils, déplacement à Suippes pour la déchetterie). Afin d'anticiper le départ en retraite de Jean-Claude PHILIPPE et l'embauche de Maud DUBOIS, Madame le Maire propose l'achat d'un véhicule utilitaire, d'une tenue de sécurité, de petits matériels et outillages techniques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'achat d'un véhicule utilitaire, une tenue de sécurité, de petits matériels et d'outillages techniques.

Le Conseil Municipal sollicite des devis pour étude.

9 voix pour - 0 abstention – 0 voix contre

### **N°2025/21 AVIS MODIFICATION PLAN ÉPANDAGE**

Vu le courrier en date du 18 août 2025, de la préfecture. La société SAS MÉTHARNES a déposé une demande de modification des conditions d'exploiter l'unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de Saint-Étienne-à-Arnes (08310). Cette demande de modification porte sur la mise à jour du plan d'épandage. Elle propose d'intégrer une ou plusieurs parcelles du territoire de votre commune, qui, à ce jour, n'était pas concernée par l'épandage. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette modification.

9 voix pour - 0 abstention – 0 voix contre

### **N°2025/22 CESSION TERRAIN YD 0036 – FIXATION PRIX**

Madame le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 mai 2025, le Conseil avait validé le projet de division parcellaire en vu de vendre une partie de la parcelle YD 0036. Lors de la dernière

réunion du 30 juin 2025, le Conseil a fixé le prix de vente à 2€ le m<sup>2</sup>. Une proposition a été faite à BR Entreprise.

Madame le Maire donne lecture de la contre proposition de BR ENTREPRISE qui propose l'achat du terrain à 1,50€/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré et à la majorité ( 8 voix pour – 1 abstention – 0 voix contre) le Conseil municipal accepte la proposition de BR ENTREPRISE et fixe le prix de vente à 1,50€/m<sup>2</sup>.

8 voix pour - 1 abstention – 0 voix contre

## QUESTIONS DIVERSES

### TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion d'information s'est tenue ce jour à la CCRS. Dans le cadre de la lutte contre la vacance des logements, les communes ont la possibilité de mettre en place une taxe d'habitation sur les logements vacants ( THLV). Cette taxe doit être du même taux que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et concerne «les logements clos, couverts à usage d'habitation, vides de meubles et libre de toute occupation, équipés de sanitaires, eau courante et électricité, vacants depuis plus de deux ans ».

Le Conseil n'envisage pas la mise en place de cette taxe actuellement, mais demande qu'un inventaire précis soit adressé aux propriétaires concernés pour les informer de cette éventualité.

### POINT FINANCIER

Madame le Maire présente les finances afin de faire un point sur la section d'investissement :

Dépenses prévues au BP	Dépenses réalisées	Disponible
79 984,01 €	26 547,41€	53 436,60€

### RUELLE DU PRÉ DE CIRE

Afin de finaliser le tracé de la Ruelle du Pré de Cire, quelques points restent à étudier :

- Le nettoyage du fond du terrain
- La demande d'un droit de passage à Monsieur ARNOULD Denis
- L'aménagement du gué pour le rendre praticable
- La délimitation du chemin par une clôture simple

Le Conseil souhaite recevoir des devis afin d'acter les travaux à venir.

### POINT SNCF

Madame le Maire informe le Conseil du grand nombre de courrier qu'elle reçoit de la part de la SNCF concernant des défauts de signalisation des passages à niveaux. Plusieurs de ces ouvrages sont situés sur des chemins agricoles. Il est donc convenu de faire un inventaire précis des panneaux manquants et d'adresser un courrier à l'Association Foncière pour ceux qui la concerne.

### ENTRETIEN DES HAIES

Un courrier va être fait aux propriétaires qui ne respectent pas la règlementation.

### SINISTRE SALLE DES FÊTES

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assurance, suite à un dégât des eaux à la salle des fêtes. L'expert est venu constater les dégâts. La prise en charge des réparation sera complète. L'entreprise CANTARUTTI a effectué les travaux de réfection.

### POINT ENFANTS SCOLARISÉS

13 enfants de Cuperly sur 73 sont scolarisés au Groupe Scolaire du Plantinot.

Une réflexion est en cours pour le maintien du bus sur le temps méridien. La volonté du Conseil est de le maintenir même si c'est à sa charge.

## **TARIFS SALLE DES FÊTES**

Le Conseil Municipal ne souhaite pas faire de révisions des tarifs et des dates d'application de la prestation chauffage.

## **PANIERS GARNIS DE L'ACARS**

L'Association des Commerçants et Artisans de la Région de Suippes propose des paniers garnis avec des produits locaux. La Commune offre aux ainés, chaque année pour les fêtes de fin d'année, des paniers. Le Conseil Municipal décide de commander les paniers pour cette année à l'ACARS.

## **PETITS TRAVAUX À FAIRE**

- Marquage au sol du terrain de sport
- Lampadaire Rue de Chanteraine qui clignote
- Planche de la toiture du secrétariat

La séance est levée à 22h20

2025/20	PROJET ACHATS POUR AGENT TECHNIQUE
2025/21	AVIS MODIFICATION PLAN ÉPANDAGE
2025/22	CESSION TERRAIN YD 0036 – FIXATION PRIX
QUESTIONS DIVERSES	<ul style="list-style-type: none"><li>- TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS</li><li>- POINT FINANCIER</li><li>- RUELLE DU PRÉ DE CIRE</li><li>- POINT SNCF</li><li>- ENTRETIEN DES HAIES</li><li>- SINISTRE SALLE DES FÊTES</li><li>- POINT ENFANTS SCOLARISÉS</li><li>- TARIFS SALLE DES FÊTES</li><li>- PANIERS GARNIS DE L'ACARS</li><li>- PETITS TRAVAUX À FAIRE</li><li>-</li></ul>

*«Conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations de la séance du conseil municipal du 08 septembre 2025 a été affiché en mairie le 09 septembre 2025».*

QUALITÉ	NOM	SIGNATURE
Maire	Catherine BOULOY	
Secrétaire de séance	Laurence DEBERTRAND	